

Procès-Verbal – Challenge de la Non-Violence 2024-2025

Commission des Championnats
District des Vosges de Football

Objet : Résultats du Challenge de la Non-Violence – Trophée Georges Claudon

Classement du Challenge de la Non-Violence

Conformément au règlement du Challenge de la Non-Violence, les deux premières équipes de chaque division sont déterminées sur la base du meilleur ratio points obtenus / matchs joués, toutes poules confondues.

Division D1

- VAGNEY – 17 points en 22 matchs → 0,77 points/match
- GOLBEY 2 – 2 points en 22 matchs → 0,09 points/match

Division D2

- VAGNEY 2 – 42 points en 22 matchs → 1,91 points/match
- ARCHES – 33 points en 22 matchs → 1,50 points/match

Division D3

- DOMMARTIN RT 2 – 78 points en 22 matchs (soit 3.55 points par match)
- BAZOILLES – 74 points en 21 matchs (soit 3.52 points par match)

Division D4

- VAGNEY 3 – 84 points en 21 matchs (soit 4.00 points par match)
- MARTIGNY 2 – 76 points en 20 matchs (soit 3.80 points par match)

Sanctions sportives liées au Challenge

Selon le règlement du Challenge de la Non-Violence, toute équipe ayant un total strictement inférieur à -50 points se voit appliquer une pénalité au classement de son championnat selon le barème suivant :

- Entre -51 et -60 points : -1 point
- Entre -61 et -70 points : -2 points
- Entre -71 et -80 points : -3 points
- Entre -81 et -90 points : -4 points
- Au-delà de -91 points : -5 points

- Toute équipe avec un total inférieur à -100 points ne peut pas accéder à la division supérieure.

Équipes concernées par un retrait de points

- CHARMES (D1) : -87.0 points → retrait de 4 points en championnat
- NOMEXY (D1) : -79.0 points → retrait de 3 points en championnat
- ETIVAL (D2) : -71.0 points → retrait de 3 points en championnat
- BRUYERES (D2) : -59.0 points → retrait de 1 point(s) en championnat
- HADOL (D1) : -57.0 points → retrait de 1 point(s) en championnat

Nota bene : Ce classement est susceptible d'être modifié en fonction de dossiers disciplinaires ou contentieux en cours de traitement.

Fait à Épinal, le 19 juin 2025
Pour la Commission des Championnats